



**BPW SWITZERLAND**  
Business & Professional Women



vert'libéraux



SP Frauen Schweiz  
Femmes socialistes suisses  
Donne socialiste svizzere



**LES VERTS**  
Parti écologiste suisse



**PLR**  
Les Libéraux-Radicaux  
Femmes

**alliance F**

Bund Schweizerischer Frauenorganisationen  
Alliance de sociétés féminines suisses  
Alleanza delle società femminili svizzere



Evangelische Frauen Schweiz (EFS)  
Femmes Protestantes en Suisse (FPS)

## Communiqué de presse de l'Alliances des femmes

Berne, le 8 février 2013

### Votation du 3 mars 2013

## Oui à la conciliation de la famille et du travail

**La conciliation de la famille et du travail est le défi sociétal de notre temps et constitue un engagement important qui doit figurer dans notre Constitution fédérale. Mais d'un point de vue économique aussi, des efforts sont nécessaires, car qui veut travailler doit le pouvoir. La responsabilité en incombe aux cantons, ce qui respecte le principe de la subsidiarité. La mise en place d'une offre de structures extrafamiliales et extrascolaires d'accueil de jour pour les enfants, qui soit adaptée aux besoins existants, représente la première pierre d'une société où les femmes et les hommes assument sur un même pied leurs responsabilités face à la famille et au travail.**

La revendication de la conciliation de la famille et du travail est un élément central d'une politique de la famille moderne. Une telle conciliation aide à lutter contre la pauvreté des familles, à réaliser l'égalité des chances des enfants ainsi qu'à augmenter la production et le revenu national, permet de relever les défis démographiques et favorise la concrétisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

### La répartition des compétences entre la Confédération et les cantons est respectée

L'article constitutionnel proposé respecte la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons. La Confédération ne se voit octroyée qu'une compétence subsidiaire, qui n'entrera en ligne de compte qu'une fois que les efforts déployés par les cantons et des tiers ne s'avéreront pas suffisants pour améliorer la conciliation entre la famille et le travail.

### Économiquement judicieux

L'existence de conditions-cadres de qualité pour les familles est un facteur de succès pour la Suisse. Elles favorisent la croissance économique qualitative ainsi que la mise en valeur des ressources humaines à disposition. L'économie peut ainsi compter sur une meilleure participation des femmes et des hommes au marché du travail et ne doit donc pas renoncer à l'important savoir-faire de nombreuses personnes au bénéfice d'une formation de qualité.

Carmen Walker Späh, présidente des Femmes libérales-radicales : « Cet article constitutionnel est un pas important en direction d'une société dans laquelle les hommes et les femmes assument ensemble la responsabilité de la famille et de l'activité professionnelle. L'économie en profitera ! »

Christina Werder, secrétaire centrale de l'USS : « Des milliers de places manquent encore dans les crèches dont les activités doivent reposer sur un projet pédagogique et qui doivent offrir des conditions

de travail de qualité. Cet article constitutionnel est important pour qu'enfin soient créées les structures nécessaires à une meilleure conciliation des activités professionnelles et familiales. »

Lucrezia-Meier Schatz, directrice de Pro Familia Suisse : « Quiconque veut encourager la responsabilité propre des familles doit leur donner la possibilité de maîtriser leur quotidien familial et de s'assurer les ressources nécessaires, sinon elles courent le risque de devenir dépendantes de l'aide publique comme, par exemple, de l'aide sociale, des réductions des primes des caisses maladie et des bourses d'études. Une offre de structures d'accueil des enfants extrafamiliales adaptée aux besoins garantit aux familles un libre choix et allège durablement les charges des pouvoirs publics. Qui sait calculer comprend immédiatement que c'est une situation gagnante-gagnante, car si les dépenses sociales ainsi que les coûts d'intégration et de réadaptation diminuent et si les frais d'infrastructures sont couverts et les recettes fiscales plus élevées, les conséquences pour l'État sont alors positives. »

Katharina Prelicz-Huber, présidente de Femmes vertes suisses : « Seule une prise en charge des enfants extrafamiliale globale permet aux femmes une vie professionnelle sans interruption et empêche que les enfants ne deviennent un risque de pauvreté. Ici, une offre très diversifiée tiendra non seulement compte des objectifs en matière d'égalité, de formation et de politique sociale, mais représentera aussi un facteur important pour l'intégration et le site suisse. Comme le montre une étude<sup>1</sup> sur ces questions, chaque franc investi dans une place dans une crèche est multiplié par trois.

---

Les personnes suivantes sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

- Monique Ryser, présidente de BPW, 079/207 51 44
- Lucrezia Meier-Schatz, conseillère nationale, directrice de Pro Familia Suisse, 079 639 14 77
- Cesla Amarelle, conseillère nationale, vice-présidente des Femmes socialistes suisses, 079 240 46 87
- Kathrin Bertschy, conseillère nationale, Vert'libéraux, 078/667 68 85
- Ursula Haller, conseillère nationale, PBD, 079/330 72 60
- Katharina Prelicz-Huber, Femmes vertes suisses, 076/ 391 79 15
- Rosmarie Zapfl, présidente d'alliance F, 079/ 425 54 31
- Liselotte Fueter, coprésidente des Femmes protestantes en Suisse, 079/302 45 35
- Christina Werder, secrétaire centrale chargée de la politique de l'égalité, USS, 079/341 90 01
- Babette Sigg, présidente des Femmes PDC suisses, 076/373 83 18
- Isabelle Moret, conseillère nationale, PLR, 079 332 08 23

---

<sup>1</sup> Büro Bass, Kindertagesstätten zahlen sich aus, 2001